

COMMUNE D'ORSAY

DECISION N°24-28

Adoption de l'avenant n°1 au contrat n°2018-20D relatif à la solution de gestion du stationnement

Le Maire de la commune d'Orsay,

Vu l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L2194-1 et R2194-8 du Code de la commande publique,

Vu la délibération n°2021-01b du 19 janvier 2021 portant délégation de pouvoirs au Maire,

Vu la décision n°18-259 datant du 28 novembre 2018 portant attribution du contrat n°2018-20D relatif à la solution de gestion du stationnement de la société FLOWBIRD domiciliée au 2 ter rue du Château à NEUILLY-SUR-SEINE (92200),

Vu la décision n°24-14 du 26 janvier 2024 relative à l'adoption de l'avenant n°1 au contrat n°2018-20D relatif à la solution de gestion du stationnement,

Vu le projet d'avenant,

Considérant la nécessité d'ajouter une prestation supplémentaire au contrat initial de services de gestion des FPS,

Décide :

Article 1 - D'abroger la décision n°24-14 datant du 26 janvier 2024 relative à l'adoption de l'avenant n°1 au contrat n°2018-20D relatif à la solution de gestion du stationnement.

Article 2 - De signer l'avenant n°1 au contrat n°2018-20D en objet.

Article 3 - Les montants de la prestation supplémentaire se décomposent comme suit :

Services de gestion des FPS	Montants HT
Ouverture et paramétrage	1 550€
Redevance annuelle	2 200€

Article 4 - Les crédits nécessaires au règlement des prestations objets du présent avenant seront inscrits au budget de la commune.

Article 5 - La présente décision sera portée à la connaissance du conseil municipal lors de sa prochaine réunion et publiée conformément aux dispositions prévues par le Code général des collectivités territoriales.

Article 6 - Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

Fait à Orsay, le



Par délégation du conseil municipal
David ROS
Sénateur-Maire de la ville d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne

Certifié exécutoire, compte tenu

De sa publication le : **18 MARS 2024**